



3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon
66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53 – Mail : contact@reart66.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du Lundi 15 Juin 2026

Date de la Convocation au Comité Syndical	Nombre de conseillers Titulaires en exercice	Nombre de conseillers Suppléants en exercice	Présents	Procurations	Voix	Absents
08/06/2026	40	40	27	1	28	13

Délibération N° 2026 – 54

L'an deux mille vingt-six et le quinze juin, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, **convoqué le 08 juin 2026**, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président**.

Etaient présents :

MMES. Myriam DARDENNE _ Marie-Ange DESTAVILLE _ Jacqueline IRLES _ Maya LESNÉ _ Alexandra MAILLOCHAUD _ Stéphanie MARTINEZ _ Christine RODRIGUEZ _ Sylvie TORRES.

MS. Jean-Marc BASSAGET _ Germain BOCKTAELS _ Yannick CALLAREC _ Hervé CAMSOULINES _ Alain CORDERO _ Jordi DELCLOS _ Max FORT _ Jean-Louis FOUR _ Marc MODICA _ Jean-André MAGDALOU _ Christophe MANAS _ Jean-Charles MORICONI _ Patrice PARE _ Jean-François REGNIER _ Robert STEFAN _ Jean-Jacques THIBAUT _ Laurent TOIX _ Jean-Claude TORRENS _ Jean-Louis TORRES.

Etaient absents et excusés :

MMES. Isabelle DE NOELL-MARCHESAN _ DUGOR-SUCH Sandrine _ Catherine LAURENT _ Myriam POLATO.

MS. Michel AMOROS _ Thierry DEL POSO _ Steve FORTEL _ DE MAURY Loïc _ Philippe LEMAIGRE _ Antoine MELGAR _ Harold SOUILLER _ Max TIBAC _ Pierre ORTAL.

Avaient donné procuration :

M. Harold SOUILLER à Maya LESNÉ.

Assistaient également à la séance :

MMES : BOSSOREIL Sandrine _ PERRÉE Isabelle _ PLAGNES Christelle _ VERGNES Lorie.

MS. JORDA Edmond _ MIVIÈRE Roland.

A été élu secrétaire de séance :

M. Max FORT

Désignation des représentants à la CLE du SAGE des nappes du Roussillon.

Dossier présenté par : Jean-Claude TORRENS, Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le comité syndical réuni en séance publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-33 - L5211-6 et L5211-7;

Vu les statuts du syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet/Saint-Nazaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2021-326-0001 du 22 novembre 2021 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE), chargée de la mise en œuvre du SAGE des nappes du Roussillon ;

Considérant le renouvellement intervenu au sein du conseil syndical suite aux élections municipales et aux désignations des représentants au sein du SMBVR par les instances représentatives ;

Monsieur le Président expose à l'Assemblée,

Les missions de la CLE sont :

- Elaborer le SAGE des nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon
- Assurer le suivi de la mise en œuvre, et de sa révision.

La CLE est composé de 3 collèges :

- Le collège des collectivités territoriales et des établissements publics (50%)
- Le collège des usagers, riverains et organisations socioprofessionnelles et associatives (25%)
- Le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (25%)

Le SMBVR dispose d'un siège.

Monsieur le Président propose de faire un appel à candidature pour désigner un unique délégué titulaire pour représenter le syndicat à ce poste et de prendre acte de la candidature de M. Maya LESNÉ en tant que délégué Titulaire.

Le comité, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE Mme Maya LESNÉ** en tant que déléguée **TITULAIRE** pour représenter le syndicat et siéger à la CLE du SAGE des nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon.

Pour : 28 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

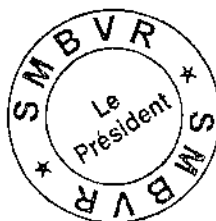
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES**

19 JUIN 2026

COURRIER



Le Président

J. Torrens
Jean-Claude TORRENS